



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

**Etaient présents :**

*- Adjoints -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST Mme Cécile GUILLOU

*- Conseillers municipaux -*

M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. François PETER, M. Kevin BLANCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés :**

*- Adjoints -*

Mme Nassera HAMZA à Mme Muriel RICHARD, Mme Béatrice DE LAVALETTE à Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON à M. Fabrice BULTEAU

*- Conseillers municipaux -*

Mme Isabelle FLORENNES à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Perrine COUPRY à Mme Frédérique LAINE, M. Xavier IACOVELLI à Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA

**Absents non-représentés :**

*- Adjoints -*

M. Amirouche LAIDI

*- Conseillers municipaux -*

**Secrétaire :**

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de sa délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Accusé de réception en préfecture  
092 24920730-20230622-Delib2023044-DE  
Date de réception préfecture : 29/06/2023

**Delib2023-044 Modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)  
relatifs au développement des modes de déplacement vertueux**

**- Conseil Municipal du 22 juin 2023 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération N°2023-002 portant création des Autorisations de Programme et des crédits de paiement (AP/CP),

Vu le budget communal,

Vu le Budget Supplémentaire,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'Autorisation de Programme « développement des modes de déplacement vertueux » et à l'affectation des crédits de paiement sur l'année 2023 à la suite de la création d'une nouvelle piste cyclable boulevard Washington,

Sur rapport de Monsieur Jean Prévost, adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**  
Nombre de pour : 42  
Nombre de contre : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de ne prend pas part au vote : 0  
Nombre de pouvoirs : 7  
**Des membres présents ou représentés,**

**Décide,**

**Article unique.-** D'approuver la modification du montant de l'Autorisation de Programme « développement des modes de déplacement vertueux » et des crédits de paiement de l'année 2023 comme suit :

Libellé	N° AP	Modifications AP/CP			
		2023	2024	2025	2026
<b>Développement des modes de déplacement vertueux</b>	<b>AP- 2023-111</b>	Montant AP	<b>5 179 000</b>		
		Montant CP	2 569 000	970 000	820 000

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 28 juin 2023

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État  
le 29 juin 2023  
et publié/affiché le 30 juin 2023  
Pour le Maire et par délégation,  
le Directeur Général des Services  
Bruno MAGGUILLI



Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes